

# PROCEDURE CANDIDATURE



RENCONTRES COMPETITIVES NATIONALES

2019 - 2020



## Procédure de candidature à l'organisation d'une rencontre compétitive nationale FFSA du **1<sup>er</sup> Septembre 2019 au 31 Août 2020**

*Dossier de candidature téléchargeable sur l'espace club de la FFSA*

---

### **DATES A RETENIR**

#### **Pour les rencontres compétitives nationales organisées sur la saison sportive 2019/2020**

- Retour des dossiers de candidature **avant le 31 Octobre 2018** ;
- **Entre le 1<sup>er</sup> Septembre 2018 et le 31 Janvier 2019** :  
Etude des candidatures par les Commissions Sportives Nationales.  
Accompagnement technique assuré par le service « championnats » auprès de chaque candidat (constitution du dossier, écriture du budget primitif, etc.);
- **A partir du 1<sup>er</sup> Février 2019** :  
Etude des candidatures par la DTN et le Comité Directeur fédéral ;
- **Mars 2019** :  
Attribution par la DTN (courrier officiel) + diffusion du calendrier des CF de la saison 2019/2020 ;
- Signature de la Convention entre le président du COL et le président de la FFSA.

## Procédure d'attribution

1. **Respecter la pré-programmation des rencontres compétitives nationales** (pages suivantes);
2. Envoyer sa candidature au service « Championnats » qui vous en accusera la bonne réception ;
3. **Etude de la candidature :**
  - La CSN adresse un avis technique sur le projet au CTN en charge de la discipline et priorise les dossiers si dépôt de plusieurs candidatures pour une même rencontre ;
  - L'élu de la discipline émet un avis sur l'opportunité d'attribuer la rencontre au vu de l'expérience d'organisation et de l'implication du candidat dans le développement territorial du projet fédéral.
  - Le trésorier valide la faisabilité financière de la compétition à la lecture du budget primitif.
4. La candidature est proposée à la Directrice Technique Nationale et au Comité Directeur fédéral (Département Sport) ;
5. Le service « Championnats » de la FFSA enverra un courrier d'attribution à l'organisateur de la compétition ainsi qu'une convention d'organisation.  
  
La Directrice Technique Nationale désignera un Délégué Technique Fédéral. Le Président nommera son représentant pour la rencontre compétitive nationale.
6. La DTN adresse un courrier motivé aux candidats non retenus.



**Céline MASSANET**

**Coordinatrice du service « Championnats » FFSA**

3 Rue Cépré – 75015 PARIS

Tél : 01.42.73.90.08 / Email : [championnats@ffsa.asso.fr](mailto:championnats@ffsa.asso.fr)

## Pré-programmation

Septembre 2019

Au choix

Canoë-kayak

Octobre 2019

3 au 6 ou 10 au 13

Canoë-kayak

Novembre 2019

Au choix (sauf 1<sup>er</sup> weekend)

Badminton

Décembre 2019

6 au 8

CNE Basket-Ball

13 au 15 ou 20 au 22

CFR Tennis de Table

Janvier 2020

10 au 12 ou 17 au 19

Futsal

24 au 26

Escalade

Février 2020

1 au 2

Handball

Mars 2020

6 au 7 ou 13 au 14

Cross

19 au 22

Ski

27 au 29

Tir à l'arc

Au choix

CNE Football

## Avril 2020

3 au 5

Gymnastique

3 au 5

Judo

17 au 19

Lutte

## Mai 2020

5 au 7

Basket-Ball SAJ

8 au 10

Rugby

12 au 14

Natation SAJ

19 au 21

Equitation

21 au 24

Football à 7

26 au 28 Mai

Tennis de Table SAJ

30 Mai au 1 Juin

Basket-Ball

## Juin 2020

2 au 4 Juin

Athlétisme SAJ

5 au 7

Pétanque

9 au 11

Tennis de Table SAJ

11 au 14

Natation

12 au 14

Tennis de Table

19 au 21

CFR Football à 11

19 au 21

VTT

26 au 28

Tennis

## Juillet 2020

3 au 5

Athlétisme